

Fermeture de trois restaurants-clubs du 3^{ème} Age - Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal

M. NACHIN : Ma question Monsieur le Maire concerne la fermeture des restaurants-clubs. J'ai appris à la lecture de l'Est Républicain le 21 novembre que les trois restaurants-clubs : Les 36 Chandelles, Les Fougères et le Poêle allaient être fermés. J'ai été troublé par ce projet de fermeture alors qu'on sait que ces restaurants ont été créés par votre Municipalité, par Henri HUOT en particulier et qu'ils correspondent très bien à l'action menée par la Ville de Besançon dans le domaine social. Vous avez reçu une pétition très émouvante qui vous a été adressée par des personnes utilisatrices de ces restaurants-clubs et très attachées à ce service. Il représente pour eux non seulement la facilité d'un repas quotidien mais également la chance de se retrouver entre amis pour une communication si importante pour des gens d'un certain âge. La fermeture de ces restaurants les a beaucoup troublés.

Ils espèrent que cette décision ne sera pas définitive, que des solutions seront trouvées pour que ces restaurants-clubs continuent de fonctionner, peut-être en les ouvrant davantage, peut-être en faisant davantage de publicité. J'ai pu me rendre compte que dans certains quartiers, des personnes âgées ignoraient totalement l'existence de ces restaurants. Il y a peut-être quelque chose à faire avant que ne soit prise une décision définitive.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cette mesure qui a effectivement été reprise par la presse, a provoqué une certaine émotion auprès des personnes âgées. J'ai reçu personnellement M. CHUARD qui était l'animateur de cette pétition ; nous avons très longuement discuté de ce problème.

Je vous rappelle simplement que c'est le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, puisque ces établissements sont sous sa responsabilité, qui le 22 octobre dernier, avait souhaité fermer ces trois restaurants-clubs parce qu'ils étaient insuffisamment fréquentés et qu'ils engendraient un déficit important de l'ordre de 1 MF, mais sous réserve que les personnes âgées soient informées et que des solutions de substitution soient envisagées.

Qu'est-ce qui a été fait ? D'abord une information en ces trois restaurants par Jean-Marie LAGRANGE les 11 et 14 novembre. Ensuite, moins d'un mois après, dans la semaine du 23 au 27 novembre, chaque usager a reçu la visite d'une assistante sociale pour connaître les difficultés et les possibilités de solution. Enfin jeudi dernier 10 décembre, Claude JEANNEROT accompagné de Mme DUPRIET, nouveau Directeur Général du CCAS, a informé les usagers de ces trois restaurants-clubs des possibilités qui leur étaient offertes. Il reste seulement aux 36 Chandelles entre 2 et 4 personnes, au Poêle entre 4 et 7 personnes, aux Fougères aucune personne, soit une dizaine de personnes qui doivent faire face à des difficultés. Il est prévu de les amener, selon leurs souhaits, vers un des logements-foyers : Clairs-Soleils, Marulaz ou Hortensias, où elles pourront retrouver et échanger avec les personnes qu'elles rencontraient dans les restaurants-clubs. Cette solution est estimée à environ 100 000 F par an.

C'est vrai qu'il est toujours difficile de fermer des restaurants-clubs, mais comme ils ne donnent plus satisfaction à un grand nombre de personnes du troisième âge, il était à mon avis, normal que le CCAS envisage une telle mesure qui a fait un peu de bruit, ça paraît logique. Cette décision a peut-être été accompagnée d'une information un peu trop tardive ; il aurait fallu plus en amont informer davantage les personnes âgées. Les problèmes liés à cette décision sont donc aujourd'hui résolus.

Dont acte.